



Tour carrée du télégraphe CHAPPEL,
de la ligne Paris-Brest, édifiée début 1798

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

et le **vingt février**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, Mme MARTEL, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Excusé (e) s : M. LEBOUVIER, Mme TINOCO, M. BENUREAU

Absents : M. MARTIN

Mme LE SENECHAL est nommée secrétaire de séance
M. LEBOUVIER donne pouvoir à Mme VANDEWALLE
Mme TINOCO donne pouvoir à Mme LEMAITRE
M. BENUREAU donne pouvoir à M. DELARUE

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte de Gestion
2. Vote du Compte administratif
3. Vote de l'affectation de résultat
4. Préparation du Budget Primitif 2024
 - devis travaux l'Eglise
 - devis Agetho conseil – suite au déclassement de chemins ruraux
 - demande de subvention
5. Demande de remboursement d'arrhes suite à annulation de réservation de la salle polyvalente
6. Questions diverses
7. Communication

Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du Compte administratif 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20 février 2024

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VANDEWALLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. POTTIER Christophe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE		
	DEPENSES <small>en</small>	RECETTES <small>en</small>	DEFICIT	DEPENSES <small>en</small>	RECETTES <small>en</small>	DEFICIT	DEPENSES <small>en</small>	RECETTES <small>en</small>	EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés				380	068	23		32	263	40					347	804	83			
Opérations de l'exercice	285	158	64	366	021	84		56	496	36	51	801	09	341	655	00	417	822	93	
TOTAUX	285	158	64	366	021	84		88	759	76		51	801	09	341	655	00	765	627	76
Résultats de clôture				460	931	43		36	959	11					423	972	32			
Restes à réaliser								47	600	00		900	00		46	700	00			
TOTAUX CUMULES				460	931	43		84	558	67		900	00							
RESULTATS DEFINITIFS				460	931	43		83	558	67					377	372	32			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Ont signé au registre des délibérations : Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, Mme MARTEL, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, Mme LE SENECHAL, M. LANCHARD.

Pour expédition conforme, le 22 février 2024

L'Adjoint au Maire

Préparation du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les sommes inscrites au budget primitif, donne lecture des demandes de subventions et aborde les investissements de 2024.

Les investissements

Division de chemins ruraux

Charpentier/ Commune

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis de Agetho Conseils suite au déclassement des chemins ruraux, il est nécessaire d'effectuer un bornage. Les devis concerne la délimitation des parcelles ZC n° 1 et C 48, C58 et C 194.

- Devis n° 202205-L0543 pour un montant de 480 .25 € H.T. soit 576.30 € T.T.C.
- Devis n° 202205-L0544 pour un montant de 1 190 € H.T. soit 1 428.00 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR, accepte les devis de Agetho Conseils :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2024
- pour un montant de 480 .25 € H.T. soit 576.30 € T.T.C. (Devis n° 202205-L0543)
- pour un montant de 1 190 € H.T. soit 1 428.00 € T.T.C. (Devis 202205-L0544)

Travaux de couverture

Eglise de St Michel

Monsieur le Maire a demandé auprès de 3 entreprises des devis pour la réfection de la toiture de l'Eglise de St Michel (travaux de charpente, travaux de couverture y compris du clocher). Seulement une entreprise a fait parvenir son devis. Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise DELAVIGNE.

- Travaux de couverture 27 866.21 € H.T. soit 33 439.45 € TTC

Le conseil , après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DELAVIGNE :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2024
- pour un montant de 27 866.21 € H.T. soit 33 439.45 € TTC

Remboursement des arrhes location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame LEFEBVRE Jacqueline avait réservé la salle polyvalente pour le 16 mars 2024. Madame LEFEBVRE Jacqueline a annulé la réservation pour des problèmes personnels.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel remboursement des arrhes de Mme LEFEBVRE Jacqueline.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Décide de rembourser les arrhes versées par Madame LEFEBVRE Jacqueline soit la somme de 90 €uros.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier parvenant de Monsieur HEDERER transmettant des informations sur l'histoire de la commune, tout particulièrement de la famille « Mazeline » et propose de baptiser le parking de l'école « Jean Mazeline ». Les membres du conseil municipal y sont favorables.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'inspection académique et informe qu'il y aura une fermeture de classe au sein du regroupement.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura l'assemblée générale de l'association du patrimoine le 5 mars 2024.

TOUR DE TABLE

M. LANCHARD dit qu'un véhicule de portage de repas de l'UNA passe très vite au Bois Hamery et Belzaise.

M. DELARUE propose de mettre une camera aux containers de tri afin de dissuader les personnes de déposer leurs poubelles.

M. DELARUE propose d'investir dans des guirlandes de Noël. Le conseil municipal est favorable.

M. PAULHIAC a constaté une dégradation du crépit de l'Eglise de Thubeuf.

Séance levée 21 h 10